Nations Unies S/2000/820



Conseil de sécurité

Distr. générale 22 août 2000 Français Original: arabe

Lettre datée du 19 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 17 août 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement. Entre le 8 et le 15 août 2000, ces appareils ont effectué 216 sorties (124 à partir de l'Arabie saoudite, 48 à partir du Koweït et 44 à partir de la Turquie), faisant 2 morts innocents et 23 blessés parmi la population civile, et détruisant des habitations et des installations civiles importantes, notamment des entrepôts de céréales. Le Ministre prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, qui sont de préserver la paix et la sécurité internationales, en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et des pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques ininterrompues et injustifiées contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Saeed H. **Hasan**

00-61634 (F) 240800 240800

Annexe à la lettre datée du 19 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 8 et le 15 août 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 216 sorties, dont 124 à partir de l'Arabie saoudite, 48 à partir du Koweït et 44 à partir de la Turquie, faisant 2 morts innocents et 23 blessés parmi la population civile. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

- 1. Région nord : 44 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 m et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :
- a) Le 10 août 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Rawandoz, Mossoul, Ayn Zala, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 30;
- b) Le 11 août 2000, à 11 h 15, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Irbil et Zakho et l'ouest de Mossoul. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45;
- c) Le 15 août 2000, à 11 h 20, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Zakho, Tal Afar et Mossoul. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 45.
- 2. Région sud : 172 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 m et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :
- a) Le 9 août 2000, à 17 heures, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Salmane, Chanafiya, Bassorah, Qal'at Soukkar, Qorna, Samawa, Roumaytha, Chatra, Rifa'i, Taqtaqana, Achbija et Lassaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 45;
- b) Le 10 août 2000, à 22 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type

n0061634.doc

AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 4 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Salmane, Diwaniya, Nassiriya, Bassorah, Imara et Qorna. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 45;

- Le 11 août 2000, à 22 h 47, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït, survolé les régions de Bassorah, Samawa, Salmane, Nassiriya, Diwaniya, Afak et Taqtaqana, et lancé une attaque contre un quartier résidentiel dans la zone de Khachaba (ville de Samawa). Ces bombardements ont fait 2 morts innocents et 19 blessés parmi la population civile, détruit les entrepôts de l'entreprise générale des matériels de construction, les locaux du Service des automobiles, du centre d'approvisionnement et de l'entreprise de traitement des céréales, six habitations et deux véhicules civils, et provoqué une panne des mérefroidissement, du réseau électrique d'approvisionnement en eau de la ville de Samawa (gouvernorat de Mouthanna). Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin le 12 août 2000 à 0 h 15;
- d) Le 12 août 2000, à 22 h 29, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 36 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Oukhayder, Samawa, Taqtaqana, Achbija, Chanafiya, Roumaytha, Najaf, Artawi, Rifa'i, Qal'at Soukkar, Lassaf, Qorna, Diwaniya et Chatra. Ils ont lancé une attaque contre un établissement d'utilité publique, en l'occurrence le bâtiment du Service des chemins de fer du gouvernorat de Mouthanna, blessant quatre civils innocents, tous des fonctionnaires dudit service, et causant des dégâts matériels considérables. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin le 13 août 2000 à 0 h 10;
- e) Le 13 août 2000, à 20 h 25, des avions américains et britanniques (F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 20 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 4 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Qal'at Soukkar, Lassaf, Salmane, Samawa, Taqtaqana, Qal'at Saleh et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 h 45:
- f) Le 14 août 2000, à 14 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie

n0061634.doc 3

saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Qal'at Saleh, Qal'at Soukkar, Lassaf, Diwaniya, Achbija, Nassiriya, Salmane, Afak, Noukhayb, Hay, Roumayla et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 17 h 10.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple, et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques et respectent les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

À ce sujet, je voudrais me référer à ma lettre datée du 6 mai 2000, dans laquelle nous vous avons demandé, compte tenu de vos responsabilités, de prendre clairement position contre la poursuite de cette agression armée, qui porte atteinte à la souveraineté d'un État indépendant Membre de l'ONU, et d'oeuvrer pour mettre un terme à ces actes illégaux et illégitimes. Cette lettre est restée sans effet. Nous vous demandons donc de prendre position dans cette affaire et vous prions d'assumer les responsabilités qui vous incombent en vertu de l'Article 99 de la Charte en attirant l'attention du Conseil de sécurité sur les agressions susmentionnées pour qu'il prenne les mesures voulues en vue de supprimer les zones d'exclusion aérienne imposées à l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq (Signé) Mohammad Saïd Al-Sahaf

4 n0061634.doc